

21 juin 2019 | Communiqué de la Fonction Publique

Assise de la Protection de l'Enfance 4 et 5 juillet 2019 Mobilisons-Nous !

Les 4 et 5 juillet, les assises de la Protection de l'Enfance se tiennent à Marseille en présence du secrétaire d'État en charge du dossier.

Une nouvelle fois, ces deux journées s'inscrivent dans un climat tendu entre les professionnels de terrain et le Gouvernement.

Si la question des mineurs en danger est instrumentalisée par le gouvernement dans les médias depuis le début de l'année... les professionnels constatent eux l'absence de réponses concrètes pour améliorer la prise en charge et leurs conditions de travail.

Face aux projets de réforme de la Protection de l'Enfance et de l'Ordonnance de 45 (Justice des mineurs), la CGT est engagée dans une démarche unitaire avec organisations et associations pour porter d'autres propositions et exiger une justice des enfants éducative et bienveillante.

Sur plusieurs territoires les professionnels du travail social veulent faire entendre leurs voix et celles des usager.es. Collectivement, ils dénoncent cette situation indigne qu'ils sont contraints de faire subir avec un délai de traitement qui s'allonge, une absence de moyens pour être au plus près des besoins des enfants et de leur famille et des politiques répressives voulant écarter l'enfance en danger du travail éducatif.

Les politiques publiques font le choix de l'austérité, de la privatisation et de la répression et les projets du gouvernement actuel ne font que dégrader des services publics au détriment de la réponse aux besoins de tous et toutes.

Aujourd'hui, il est temps de faire bouger les choses et d'imposer une autre prise en charge des enfants ! N'oublions pas que la France de demain ce sont eux !

C'est pourquoi la CGT Fonction Publique réaffirme qu'elle porte un autre projet de société pour l'enfance et exige :

- La priorité des réponses éducatives sur les mesures répressives ;
- Une prévention à la hauteur des enjeux ;
- Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice pour une prise en charge à tous les niveaux ;
- Les effectifs humains adaptés à la prise en charge ;
- L'attribution de moyens à hauteur des besoins (places en structure collective, en famille d'accueil, en accompagnement en milieu ouvert, etc. ...) ;
- Les moyens techniques et les procédures adaptées à la réalité du terrain ;
- La fin de la marchandisation du travail social.